



SELARL

OLLAGNON - MARA - COULON

Huissiers de Justice Associés

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

PREMIERE EXPEDITION

1 Ter, rue de la Résistance – BP 377
60312 CREIL Cedex

contact@huissiers-creil.fr

www.huissiers-creil.fr

SELARL
OLLAGNON - MARA - COULON
Huissiers de Justice Associés
Administrateur d'Immeubles
Médiateur

1 Ter, Rue de la Résistance
BP 377
60312 CREIL Cédex

03.44.65.60.40

03.44.65.60.49

contact@huissiers-creil.fr

Paiement sécurisé
par carte bancaire sur

www.huissiers-creil.fr



PROCES VERBAL D'HUISSIER DE JUSTICE

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

LE VENDREDI DEUX DÉCEMBRE
DEUX MILLE VINGT-DEUX

De 14 Heures 00 à 16 Heures 45

A la requête de :

SA CREDIT LOGEMENT immatriculé(e) au RCS n° 302493275, dont le siège social est 50 Boulevard de Sébastopol à PARIS (75155) CEDEX 03, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'Administration.

Ayant pour Avocat constitué Maître Noémie FOUQUE de la SELARL DEJANS, Avocats associés au Barreau de SENLIS, dont le siège social est 17 Avenue Foch - 60302 SENLIS Cédex

Lequel m'ayant préalablement exposé que poursuivant la saisie immobilière d'un bien immobilier appartenant à :

Agissant en vertu :

D'un jugement réputé contradictoire rendu en premier ressort par le Tribunal Judiciaire de Soissons en date du 24 mars 2022,

D'un commandement valant saisie immobilière signifié en date du 07/11/2022

Et de l'article R322-1 à R322-3 du Code de Procédure Civile d'Exécution

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti à _____, il convient de procéder à la description du bien immobilier sis :

2 Square Berlioz - Rue de la Fontaine Saint-Laurent
02600 VILLERS-COTTERETS

Déférant à cette réquisition :

Je, **Jean-Baptiste COULON**, membre de la SELARL OLLAGNON MARA COULON, Huissiers de Justice Associés à la résidence de CREIL (Oise) y demeurant 1 Ter, rue de la Résistance, soussigné,

Me suis rendu ce jour à l'adresse du bien saisi et là étant, j'ai procédé aux descriptions suivantes :

En l'absence _____ occupant du local

Conformément aux articles L142-1, L322-2 et R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution j'étais accompagné d'un serrurier et de deux témoins majeurs qui ne sont ni à mon service ni au service du créancier et d'un diagnostiqueur immobilier dont les noms et signatures figurent en fin d'acte.

DESCRIPTIONS

Description extérieure

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°1 A 9

Il s'agit d'un pavillon indépendant, de construction traditionnelle, dont les façades et pignons sont recouverts d'un crépi gratté en état d'usage.

La maison est couverte d'une toiture en tuiles mécaniques en bon état.

Je constate que les descentes d'eau et gouttières de cette maison, en PVC, présentent quelques dégradations.

A noter la présence de cache-moineaux en bois soutenus par des structures de même nature et couverts d'une peinture blanche quelque peu usagée et dégradée.

Les huisseries extérieures et volets de la maison sont en état d'usage.

Cette propriété bénéficie d'un jardin indépendant sur tout le pourtour, lequel est fermé sur la voirie par un muret en briques jointées de ciment à l'arrière duquel est plantée une haie arbustive.

Cette clôture s'ouvre à l'avant par un portillon en fer forgé usagé. Je constate que les piliers de de ce portillon sont dégradés, surtout en partie supérieure. Sur le côté, l'accès à la propriété est également assuré par une ouverture dépourvue d'huisserie.

A droite cette ouverture, je relève la présence de quatre coffrets (deux de gaz et deux d'électricité).

A proximité de ces coffrets, présence d'une boîte aux lettres dont le support métallique est partiellement tordu.

Le fond du jardin est fermé par une haie de thuyas non entretenue. La plus grande partie du jardin est constituée de zones enherbées non entretenues.

En partie avant et le long des deux pignons, je relève la présence d'une terrasse en béton à l'état brut. Cette terrasse est prolongée par marches jusqu'au portillon précité, également à l'état brut.

Description intérieure
La maison, édifiée sur vide sanitaire, comporte un étage mansardé. Le rez-de-chaussée est composé, d'une pièce de séjour formant entrée, d'une salle à manger, d'une cuisine, d'un couloir de distribution, d'une chambre, de toilettes indépendants et d'un garage et le premier étage, d'un palier de distribution, d'une salle de bain, de toilettes indépendants et de deux chambres.
Rez-de-chaussée
CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°10 A 12 Pièce de séjour formant entrée : Au sol, carrelage à joints ciment avec cabochons, l'ensemble en état d'usage, encrassé. Les plinthes sont en carrelage, assorties au revêtement de sol, en état d'usage. Présence de quelques débordements de peinture. Sur les murs et au plafond, doublage de placoplâtre couvert d'une peinture blanche jaunie et défraîchie, présentant quelques dégradations, particulièrement au-dessus de la porte d'accès à la maison. Je constate par ailleurs que ce revêtement est grisé, noirci et quelque peu écaillé en cueille. Les équipements électriques situés dans cette pièce sont en état d'usage apparent. Je constate néanmoins que plusieurs terminaux sont manquants. Certains d'entre eux sont également déchaussés de leurs compartiments respectifs. La pièce bénéficie d'un insert intégré dans le doublage s'ouvrant par une porte bombée installée sur un cadre en inox brossé, en état d'usage apparent. L'accès à la maison est assuré par une porte en bois agrémentée de caissons et renforcée sur sa face intérieure. La face extérieure est couverte d'un vernis écaillé et usagé et sur la face intérieure d'une peinture grise en état d'usage. Les système de fermeture et poignées sont en état d'usage. Je constate néanmoins que la serrure est quelque peu grippée. A noter la présence de débordements de peinture au niveau des plaques d'hygiène. Le cadre de porte, en bois, est couvert d'un vernis ancien, en état d'usage et d'une peinture en état médiocre. Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre à deux vantaux, en bois exotique, double vitrage, couverte d'un vernis extérieur quelque peu usagé et à l'intérieur d'une peinture grise en état d'usage. Les système de fermeture, poignée et serrure sont en état d'usage. A noter la présence de crochets fixés à la sommité des vantaux. Je relève également la présence de ventilations quelque peu encrassées. Je ne relève dans cette pièce aucun dispositif de chauffage à l'exception de l'insert. Superficie de la pièce : 18.31 m².

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°13 A 15

Salle à manger :

Sol identique à la pièce précédente, encrassé.

Les plinthes sont en carrelage, assorties au revêtement de sol, présentant quelques débordements de peinture.

Sur les murs, doublage de placoplâtre couvert d'une peinture bicolore grossièrement appliquée et présentant quelques éraflures et traces.

Au plafond, doublage de placoplâtre couvert d'une peinture blanche en état d'usage, présentant quelques éraflures.

L'accès à cette pièce est assuré directement de la pièce précédemment décrite par une large ouverture dépourvue d'hubriserie dont le cadre est constitué d'un doublage peint en état d'usage.

Les équipements électriques situés dans cet espace sont en état d'usage apparent. Je constate néanmoins que plusieurs terminaux sont manquants ou déchaussés de leurs compartiments respectifs.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre à deux vantaux, en bois exotique, double vitrage. La face extérieure est couverte d'un vernis usagé. A l'intérieur, présence d'une peinture grise en état d'usage. Je constate que le système de fermeture et la crémone en partie inférieure sont dégradés. A noter la présence de crochets à la sommité des vantaux et de ventilations en état d'usage.

Le long de l'insert précédemment décrit, je relève la présence de trois bouches de distribution d'air chaud fermées par des grilles métalliques en état d'usage.

Absence de dispositif de chauffage.

Superficie de la pièce : 17.80 m².

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°16 ET 17

Couloir de distribution :

Au sol, dalle de béton à l'état brut. Absence de plinthe.

Sur les murs, doublage couvert d'une peinture blanche ancienne, grossièrement appliquée, en mauvais état. À l'entrée de la pièce, présence de carreaux de plâtre à l'état brut.

Au plafond, doublage de placoplâtre couvert d'une peinture blanche ancienne, usagée et dégradée. Je constate qu'une partie du doublage s'est effondrée au fond du couloir, laissant apparaître la structure en béton.

Les équipements électriques sur cet espace sont en état d'usage apparent.

Absence de dispositif de chauffage.

Superficie de la pièce : 2.50 m².

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°18 A 20

Cuisine :

Au sol, carrelage brillant à joints ciment en état d'usage, encrassé. Absence de plinthe.

Sur les murs, doublage de placoplâtre couvert d'une peinture bicolore encrassée et grossièrement appliquée.

Au plafond, doublage de placoplâtre couvert d'une peinture blanche grisée et encrassée, particulièrement en cueillie.

L'accès à cette pièce est assuré du couloir de distribution par une ouverture dépourvue d'hubriserie dont le cadre en bois est couvert d'une peinture blanche jaunie et encrassée.

Les équipements électriques situés dans cet espace sont en état d'usage apparent. Certains terminaux sont néanmoins manquants.

Cette pièce bénéficie d'un ensemble de meubles intégrés dont les façades en mélaminé avec poignées de tirage sont en état d'usage, quelque peu faussées. Je constate que les plinthes inférieures de ce mobilier sont manquantes. Ce mobilier est surmonté d'un plan de travail en mélaminé assorti avec tranches de finition avant en plastique imitation aluminium, l'ensemble en état d'usage, mais encrassé.

Intégré à ce plan de travail, je relève la présence d'un évier en inox à deux vasques et paillasse latérale rainurée alimenté par un robinet mitigeur eau chaude et eau froide encrassé et entartré.

Également intégrée au plan de travail, présence d'une plaque de cuisson à induction quatre feux en état d'usage, encrassée.

Au-dessus de cette plaque, je relève la présence d'une hotte aspirante de marque WHIRLPOOL encrassée. La gaine d'évacuation de cet équipement, apparente, présente plusieurs chocs. Cette hotte est fixée sur un panneau de particules plaqué au mur, à l'état brut et encrassé.

A l'extrémité gauche du plan de travail, je relève la présence d'une colonne dans laquelle sont intégrés un four micro-ondes et un four traditionnel de marque WHIRLPOOL en état d'usage apparent, mais encrassés.

Cette pièce est ouverte sur la salle à manger au moyen d'une ouverture percée à mi-hauteur et surmontée d'un comptoir dont le plateau est constitué d'une plaque de mélaminé assortie au plan de travail précédemment décrit, en état d'usage.

Cette cuisine est éclairée par une fenêtre à deux vantaux, en bois exotique, double vitrage, couverte d'un vernis usagé et éclairci en plusieurs endroits. Les système de fermeture et poignée sont en état d'usage. A noter la présence de marques d'adhésif et crochets à la sommité des vantaux.

Absence de dispositif de chauffage.

Superficie de la pièce : 10.72 m².

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°21 A 23

Chambre 1 :

Au sol, dalle de béton à l'état brut. Absence de plinthe.

Sur les murs et au plafond, doublage de placoplâtre couvert d'une peinture blanche ancienne, dégradée, présentant plusieurs traces de moisissure, dégradations et écailllements.

L'accès à cette pièce est assuré par une ouverture dépourvue d'hubriserie dont le cadre en bois est couvert d'une peinture beige usagée, encrassée et écaillée.

Les équipements électriques situés dans cette pièce sont en état d'usage apparent. Les terminaux sont néanmoins quelque peu encrassés.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre à deux vantaux, en bois exotique, double vitrage, en état d'usage. Les système de fermeture et poignée sont en état d'usage. Cette fenêtre est équipée d'un entrebâilleur en état d'usage.

Absence de dispositif de chauffage.

Superficie de la pièce : 9.07 m².

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°24 ET 25

Toilettes :

Au sol, carrelage à joints ciment en état d'usage, encrassé. Absence de plinthe.

Sur les murs, faïence murale bicolore avec bandeau intermédiaire à joints ciment blanc en état d'usage, encrassée.

Au plafond, doublage de placoplâtre couvert d'une peinture blanche jaunie, encrassée et présentant plusieurs taches de moisissure.

L'accès à cette pièce est assuré par une porte en bois latté couverte sur ses deux faces d'une peinture blanche en mauvais état (encrassée et écaillée). Cette porte est dépourvue de dispositif de fermeture et de poignée. Le cadre de cette porte, en bois, est couvert d'une peinture blanche éraflée et écaillée.

Les équipements électriques situés dans cet espace sont en état d'usage apparent.

Cette pièce bénéficie d'une cuvette de toilette en faïence blanche suspendue avec double abattant en plastique. Je constate que le réservoir intégré dans le doublage est dépourvu de ses commandes de déclenchement. Par ailleurs, les parois et le fond de cette cuvette sont encrassés et entartrés.

Absence de dispositif de chauffage.

Superficie de la pièce : 0.86 m².

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°26 A 28

Garage :

Structure béton apparente à l'état brut.

Je relève également la présence d'une charpente en bois laissant apparaître la couverture en tuiles mécaniques , laquelle n'est pas isolée.

L'accès à cette pièce est assuré du couloir de distribution par une ouverture dépourvue d'hubriserie dont le cadre est à l'état brut. L'accès au garage est également assuré directement du jardin par une porte métallique basculante ancienne, en état d'usage.

Les équipements électriques situés dans cet espace sont en état d'usage apparent.

Je relève la présence dans ce garage d'un chauffe-eau électrique en état d'usage apparent.

A l'entrée du garage, je relève la présence d'un tableau de disjoncteurs dépourvu de son coffret et d'une coupure générale en état d'usage. De part et d'autre de ces installations, présence de câblages électriques partiellement intégrés dans des goulottes, lesquelles sont dépourvues de couvercle.

Dans ce garage, je relève la présence de plusieurs canalisations apparentes en bon état.

Au fond du garage, présence d'une fenêtre à deux vantaux, en bois exotique, vernie, double vitrage, en état d'usage. Le vernis est quelque peu usagé. Les système de fermeture et poignée sont en état d'usage. A la sommité des vantaux de cette fenêtre, présence de crochets autocollants.

Premier étage

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°29 A 31

Cage d'escalier :

L'accès au premier étage est assuré par un escalier en bois exotique avec rampe et plinthes assorties, l'ensemble couvert d'un vernis présentant quelques marques d'usage, particulièrement au niveau des nez de marche.

Sur les murs et en soupente, doublage de placoplâtre couvert d'une peinture blanche usagée et jaunie. Je relève également la présence de quelques éraflures et taches, surtout en partie basse de ce revêtement. A noter également une disjonction entre deux éléments de doublage nettement visibles.

Les équipements électriques situés dans cette montée d'escalier sont en état d'usage apparent.

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°32 ET 33

Palier :

Au sol, dalle béton à l'état brut.

Les plinthes sont en bois, couvertes d'une peinture blanche usagée et encrassée.

Sur les murs et au plafond, doublage de placoplâtre couvert d'une peinture blanche fortement jaunie et encrassée.

Au centre du plafond, je relève la présence d'une trappe permettant d'accéder aux combles perdus dont le cadre et la porte sont couverts d'une peinture identique au plafond, jaunie et encrassée.

Les équipements électriques situés dans cet espace sont en état d'usage apparent.

Superficie de la pièce : 1.55 m².

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°34 A 36

Salle de bain :

Au sol, dalle béton à l'état brut. Absence de plinthe.

Sur les murs, en soupente et au plafond, doublage de placoplâtre partiellement à l'état brut. Une partie des murs est couverte de panneaux d'isolant à l'état brut.

L'un des panneaux d'isolant a été déposé de manière à accéder directement aux canalisations situées à l'arrière. Enfin, la dernière partie du doublage, en placoplâtre, est couverte d'une peinture blanche fortement jaunie et encrassée.

Immédiatement à droite en entrant dans la pièce, je relève la présence d'une poutre apparente au plafond.

Concernant le doublage du plafond, je relève la présence de plusieurs percements laissés béants.

L'accès à cette pièce est assuré par une porte en bois latté couverte sur ses deux faces d'une peinture blanche jaunie et encrassée, dépourvue de poignée et de système de fermeture. Le cadre de porte, de même nature, est couvert d'une peinture fortement encrassée et dégradée.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre haute à simple vantail, en bois exotique, double vitrage, en état d'usage. Les système de fermeture et poignée sont en état d'usage. Ventilations supérieures en état d'usage.

Je relève également la présence d'une fenêtre de toit de marque Velux en état d'usage. L'entourage de cette fenêtre, constitué d'un doublage de placoplâtre, est couvert d'une peinture blanche jaunie et encrassée.

Absence de dispositif de chauffage.

Les équipements électriques situés cette pièce sont en état d'usage apparent. Je constate

néanmoins que plusieurs terminaux sont manquants ou déchaussés de leurs compartiments respectifs.

Cette pièce bénéficie d'une baignoire d'angle en résine blanche alimentée par un robinet mitigeur eau chaude et eau froide avec un dispositif hydromassant, l'ensemble ancien, encrassé et entartré. Je constate que l'évacuation de bonde de cet équipement est fortement corrodée. Autour de cette baignoire, présence d'un habillage en polystyrène à l'état brut, encrassé, noirci et présentant plusieurs chocs. Je constate que le flexible et la pomme de douche équipant la baignoire sont déposés sur le côté.

Face à l'entrée de cette pièce, je relève la présence de plusieurs canalisations apparentes, ainsi qu'un tuyau d'arrosage directement raccordé à l'une desdites canalisations.

Superficie de la pièce : 13.20 m².

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°37 ET 38

Toilettes :

Au sol, carrelage à joints ciment en état d'usage, encrassé.

Sur les murs, faïence murale bicolore à joints ciment blanc avec bandeau intermédiaire en état d'usage, mais encrassée et jaunie sur toute sa surface.

En soupente et au plafond, doublage de placoplâtre couvert d'une peinture fortement jaunie et encrassée.

L'accès à cette pièce est assuré par une porte en bois latté couverte sur ses deux faces d'une peinture beige fortement jaunie et encrassée. Celle-ci est dépourvue de poignée et de mécanisme de fermeture.

Les équipements électriques situés dans cette pièce sont en état d'usage apparent.

Au plafond, je relève la présence d'une VMC dont la bouche est manquante.

Cette pièce bénéficie d'une cuvette de toilette en faïence blanche avec double abattant en plastique et mécanisme sanibroyeur en état d'usage apparent. Je constate en revanche que cet équipement est encrassé et entartré. A l'arrière du sanibroyeur, je relève la présence d'un compartiment laissé béant (absence de couvercle).

Au fond de cet espace, je relève la présence d'une trappe de visite en bois couverte d'une peinture beige jaunie et encrassée.

Dans ce compartiment, je relève également la présence des canalisations d'alimentation et d'évacuation du sanibroyeur ainsi qu'une vanne d'alimentation en état d'usage.

Superficie de la pièce : 0.90 m².

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°39 A 41

Chambre numéro 2 :

Au sol, moquette velours ancienne, encrassée sur toute sa surface.

Les plinthes sont en bois, couvertes d'une peinture noire grossièrement appliquée et quelque peu éraflée.

Sur les murs, doublage de placoplâtre couvert d'une peinture bicolore grossièrement appliquée, quelque peu défraîchie et noircie, particulièrement au-dessus du radiateur équipant cette pièce.

Au plafond et en soupente, peinture blanche encrassée et jaunie sur toute sa surface.

L'accès à cette pièce est assuré par une porte en bois latté couverte sur sa face extérieure d'une peinture noire grossièrement appliquée et écaillée et sur sa face intérieure d'une peinture beige jaunie et encrassée. Je constate que le dispositif de cette porte est en état d'usage. Cette dernière est néanmoins dépourvue de poignée. Le cadre de porte, en bois, est couvert d'une peinture bicolore grossièrement appliquée et encrassée. Au sol, la barre de seuil est manquante.

A l'arrière de la porte, à environ 1,80 mètre de haut, je constate que le doublage du mur est entièrement percé (ouverture béante donnant directement sur la chambre voisine).

Les équipements électriques situés dans cette pièce sont en état d'usage apparent. Les terminaux sont néanmoins partiellement couverts de peinture et encrassés.

Cette pièce est chauffée par un radiateur en tôle électrique en état d'usage.

Cette chambre est enfin éclairée par une fenêtre de toit de marque Vélux dont le vernis est encrassé et défraîchi. L'entourage de cette fenêtre, en placoplâtre, est couvert d'une peinture beige jaunie et encrassée.

Superficie de la pièce : 8.60 m².

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES N°42 A 44

Chambre numéro 3 :

Au sol, dalle béton à l'état brut présentant quelques dégradations et chocs.

Les plinthes sont en bois, couvertes d'une peinture marron ancienne, éraflée et écaillée.

Sur les murs, au plafond et en soupente, doublage de placoplâtre couvert d'une peinture fortement jaunie et encrassée sur toute sa surface. A noter la présence d'un important percement dans le doublage à gauche en entrant dans la pièce.

L'accès à cette chambre est assuré par une porte en bois latté couverte sur ses deux faces d'une peinture bicolore écaillée et encrassée. Le mécanisme de fermeture est en état d'usage. La porte est néanmoins dépourvue de ses poignées. Le cadre de porte, en bois, est couvert d'une peinture bicolore encrassée et jaunie.

Les équipements électriques situés dans cette pièce sont en état d'usage apparent. Néanmoins, plusieurs terminaux encrassés, sont déchaussés de leurs compartiment ou manquants.

Cette pièce est chauffée par un radiateur en tôle électrique en état de fonctionnement. Je constate en revanche que les supports muraux de cet équipement, sont arrachés.

La pièce est éclairée par une fenêtre haute en bois exotique, double vitrage, en état d'usage.
Les système de fermeture et poignée sont en état d'usage.

Superficie de la pièce : 10.44 m².

Les superficies des pièces sont données à titre indicatif et ne sauraient servir de base à un calcul de superficie conforme aux dispositions de la Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 dite « Loi CARREZ ».

CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Identité des occupants :

Nature des droits dont les occupants se prévalent : propriétaire

LISTE DES PERSONNES PRESENTES

Signatures des personnes dont le concours a été rendu nécessaire et ce conformément aux dispositions de l'article L142-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution :

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE

_____ photographies sont annexées au présent Procès Verbal de description.

Et de tout ce que dessus, je dresse le présent Procès Verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

COUT :

Droit Fixe – Article A444-10	219.16	
Vacation – Article A444-18	150.00	
Déplacement – Article A444-48	7.67	
Sous total HT	526.83	
TVA à 20 %	105.36	
TOTAL TTC	632.19	€ TTC



Jean-Baptiste COULON



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7

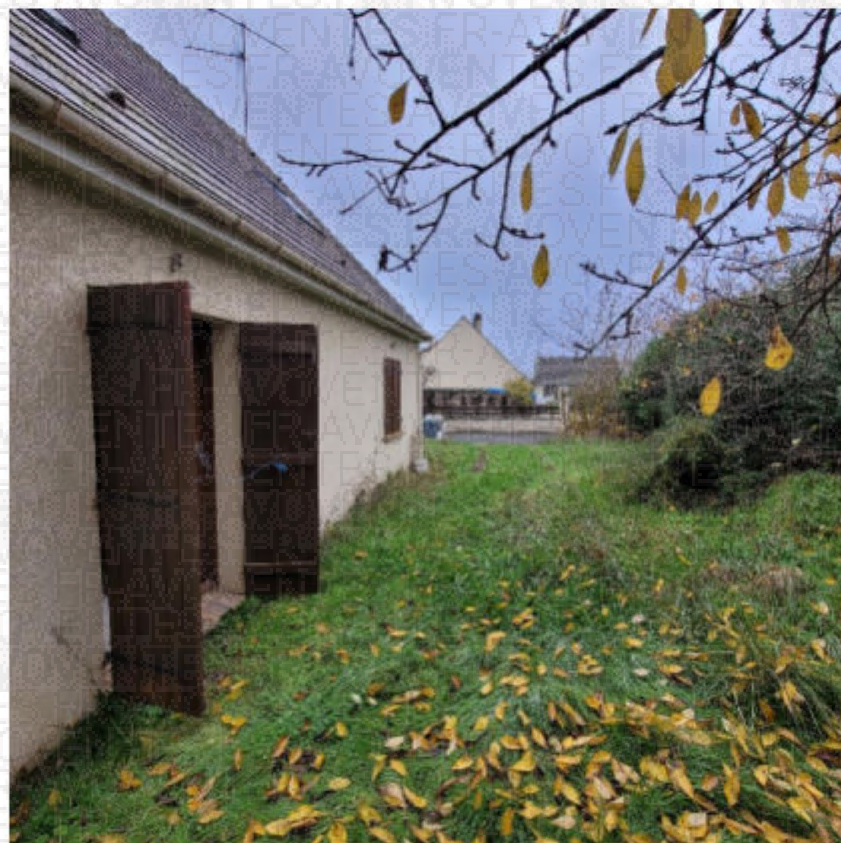


Photo 8



Photo 9



Photo 10



Photo 11

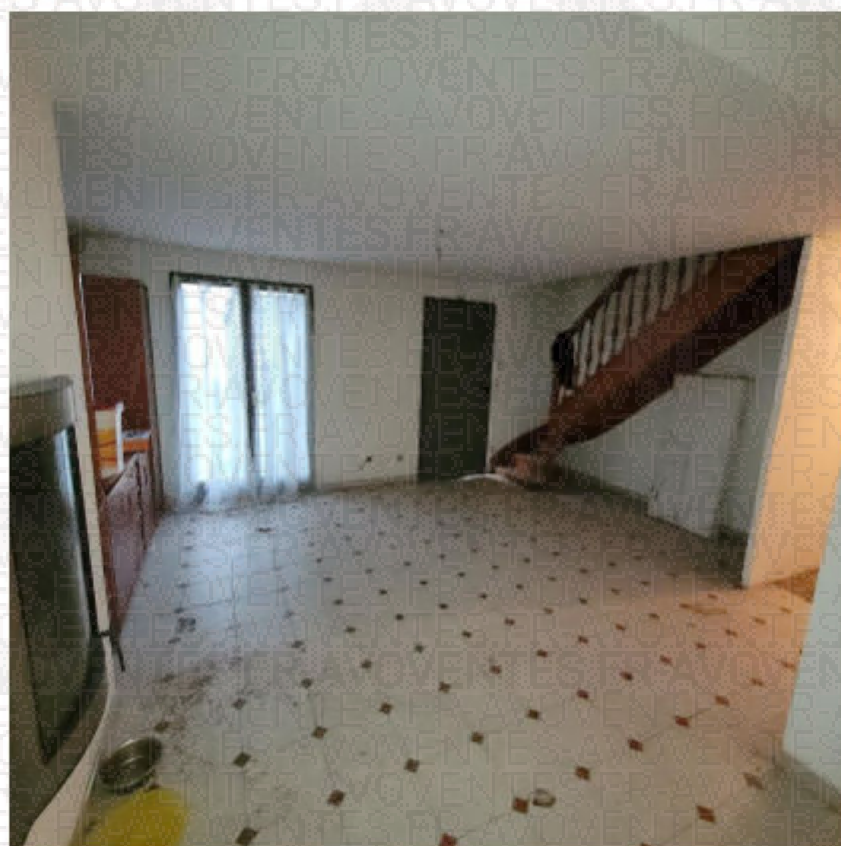


Photo 12



Photo 13

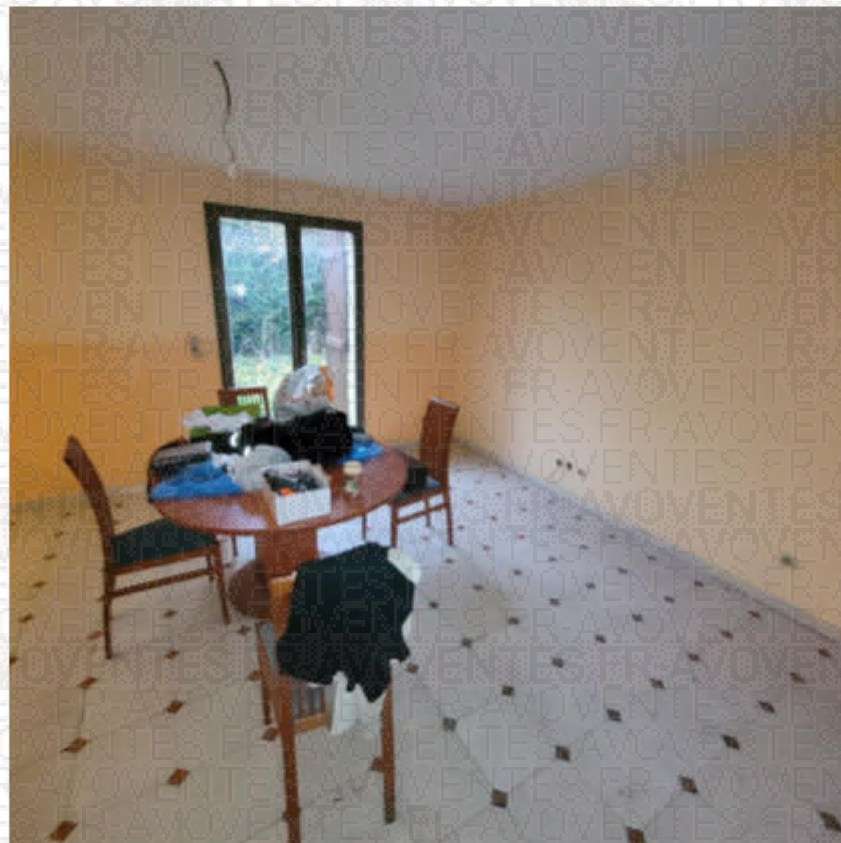


Photo 14



Photo 15

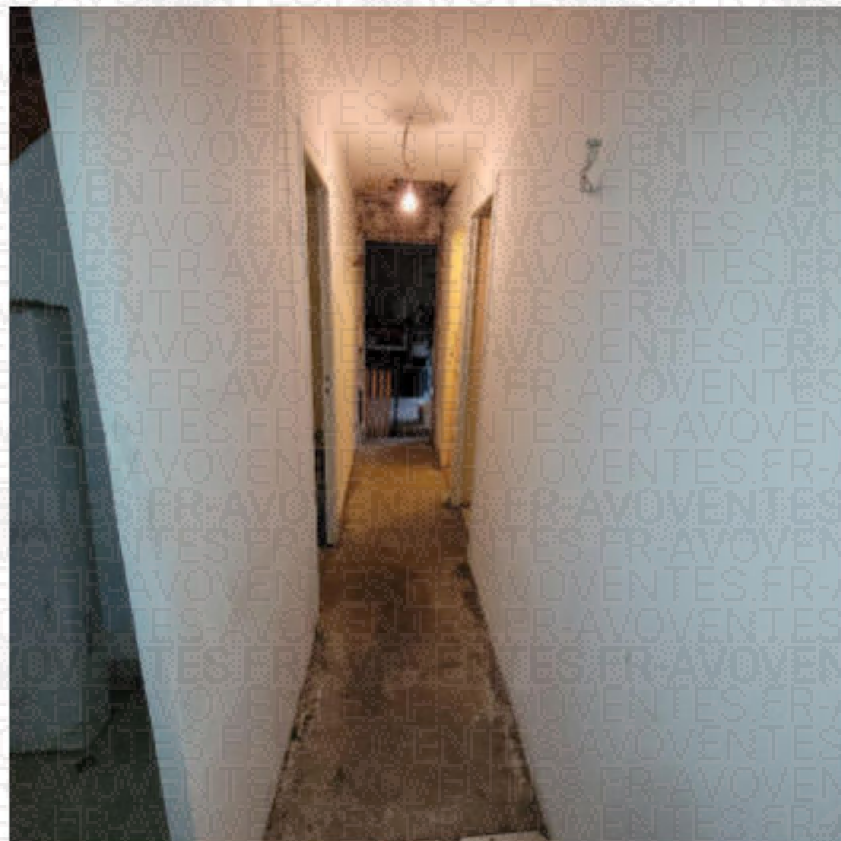


Photo 16

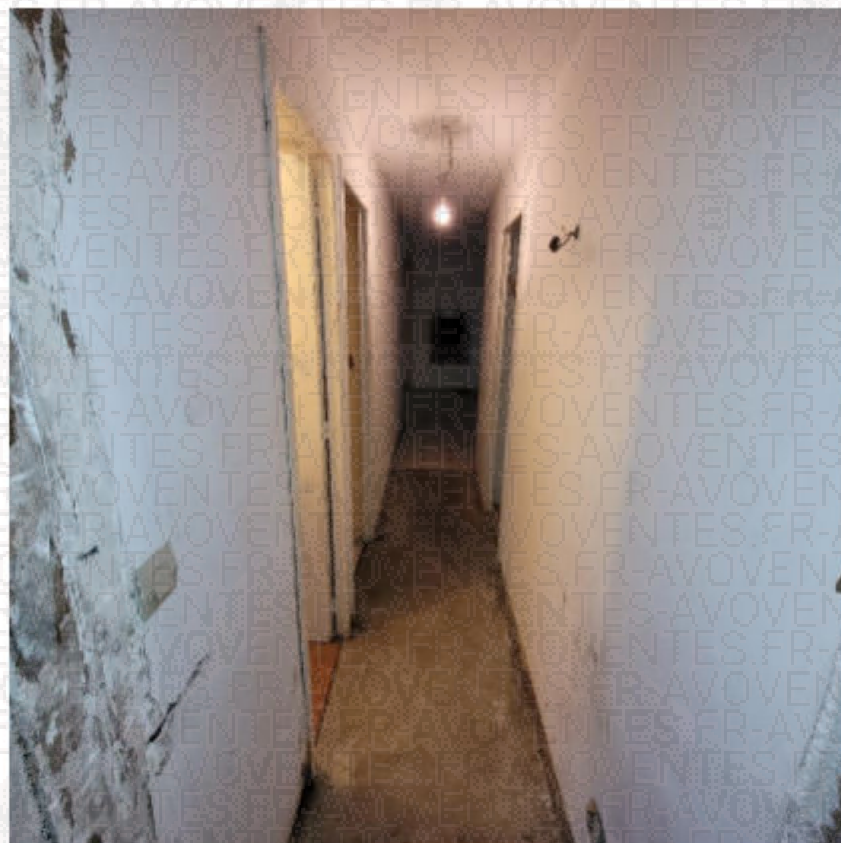


Photo 17



Photo 18

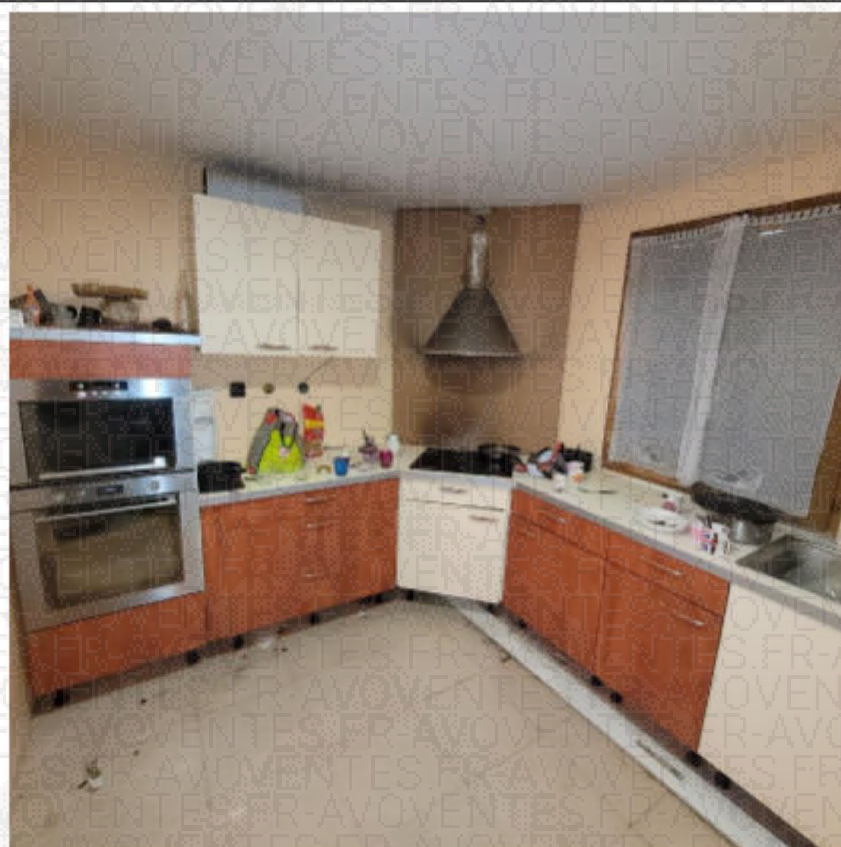


Photo 19

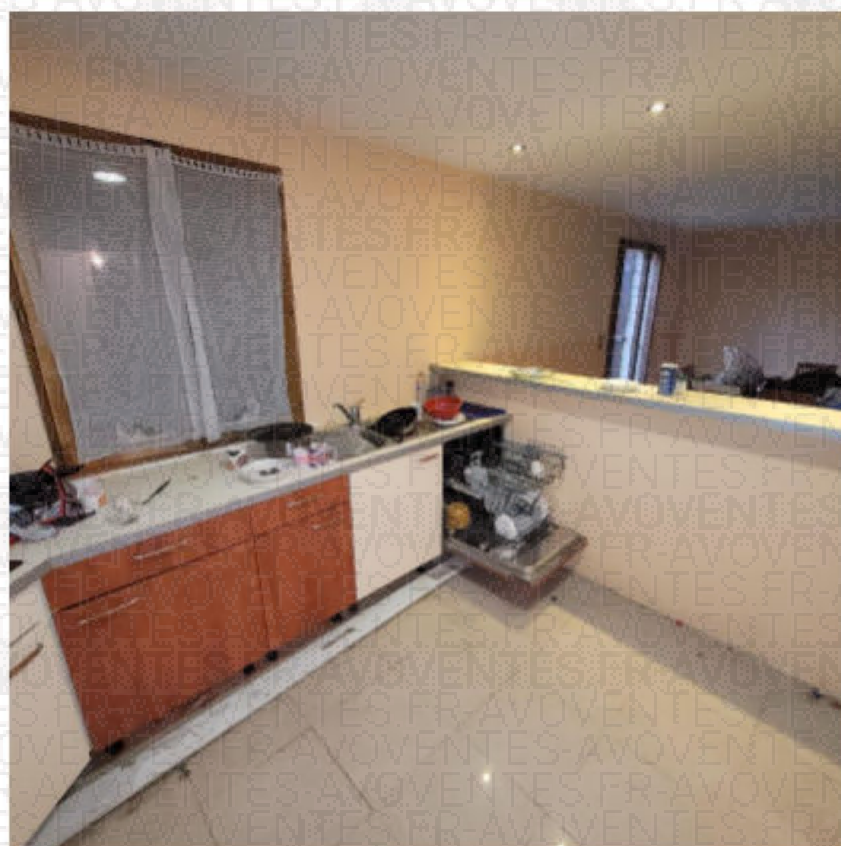


Photo 20

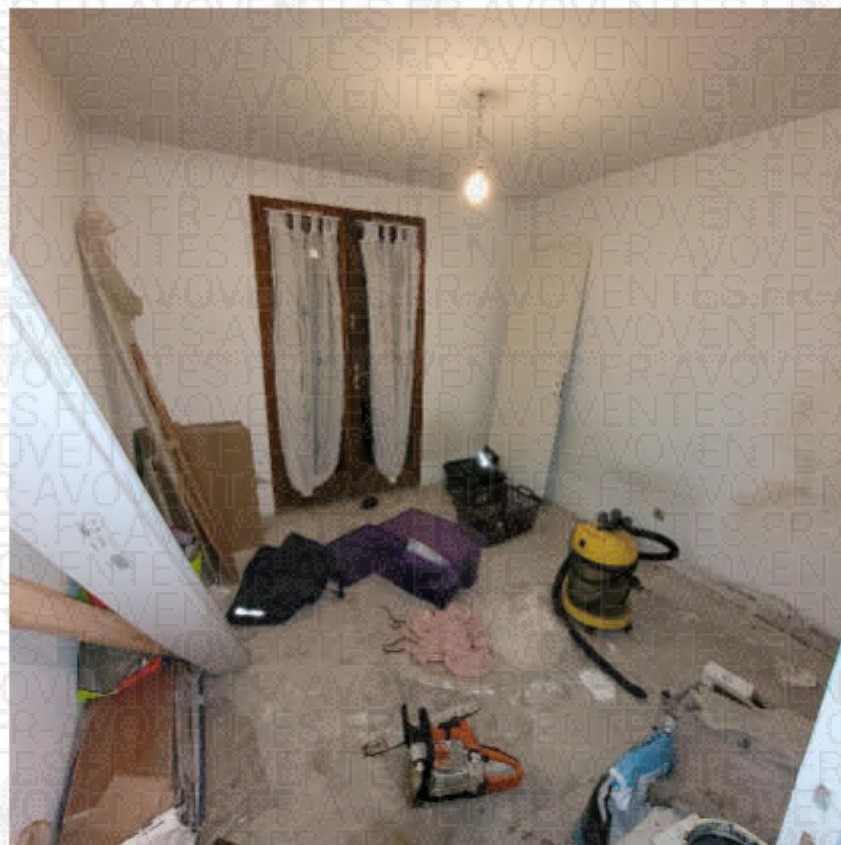


Photo 21

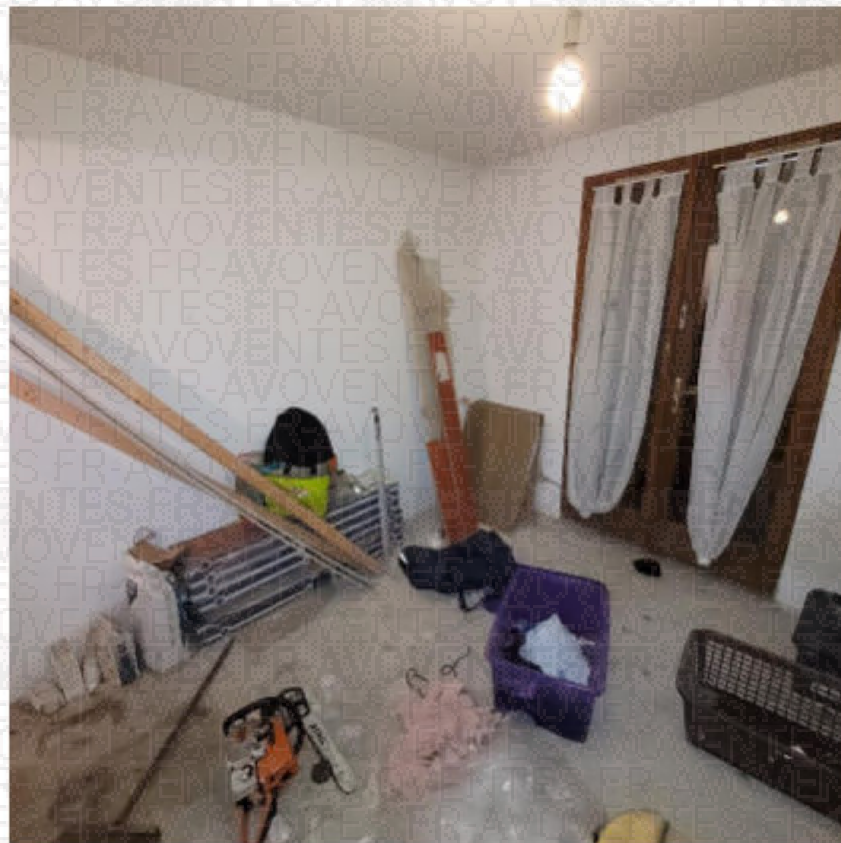


Photo 22

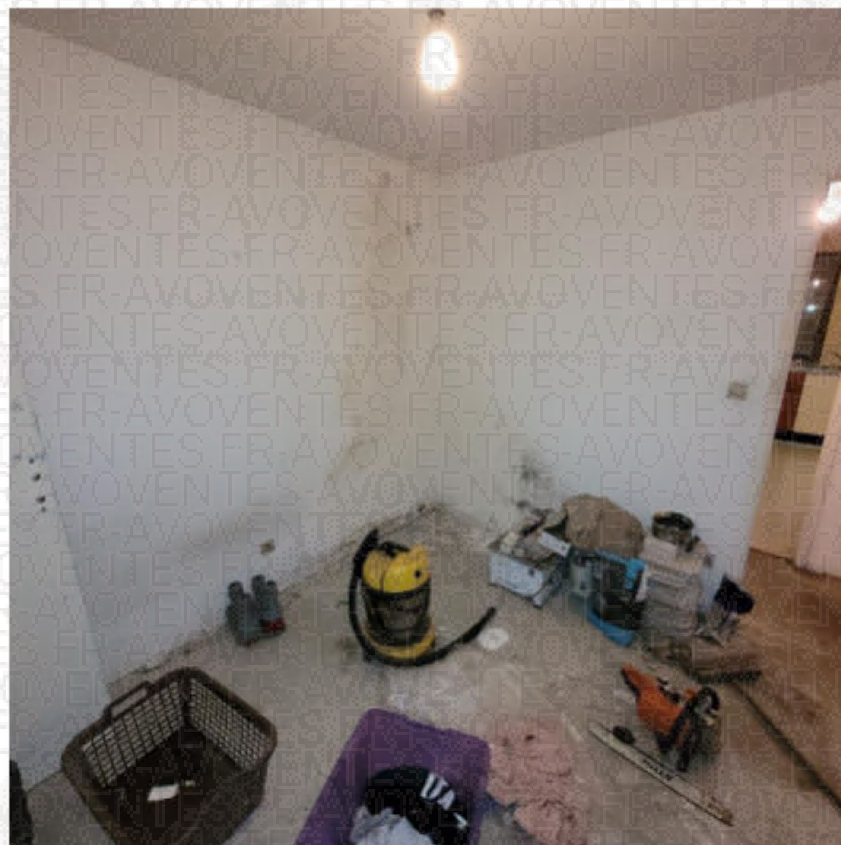


Photo 23

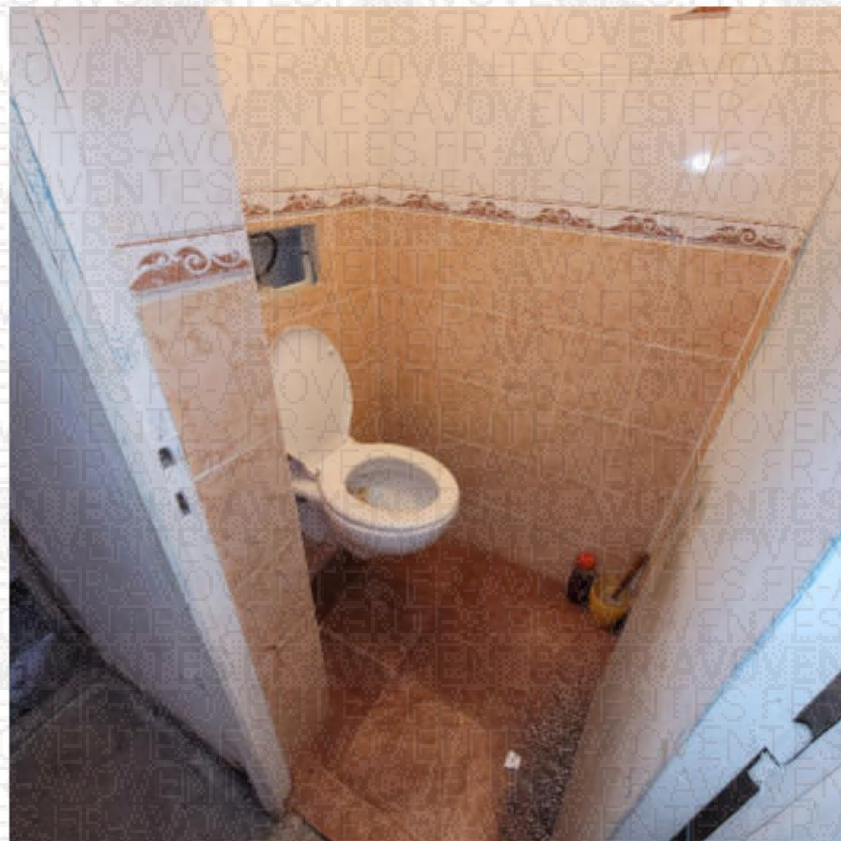


Photo 24



Photo 25

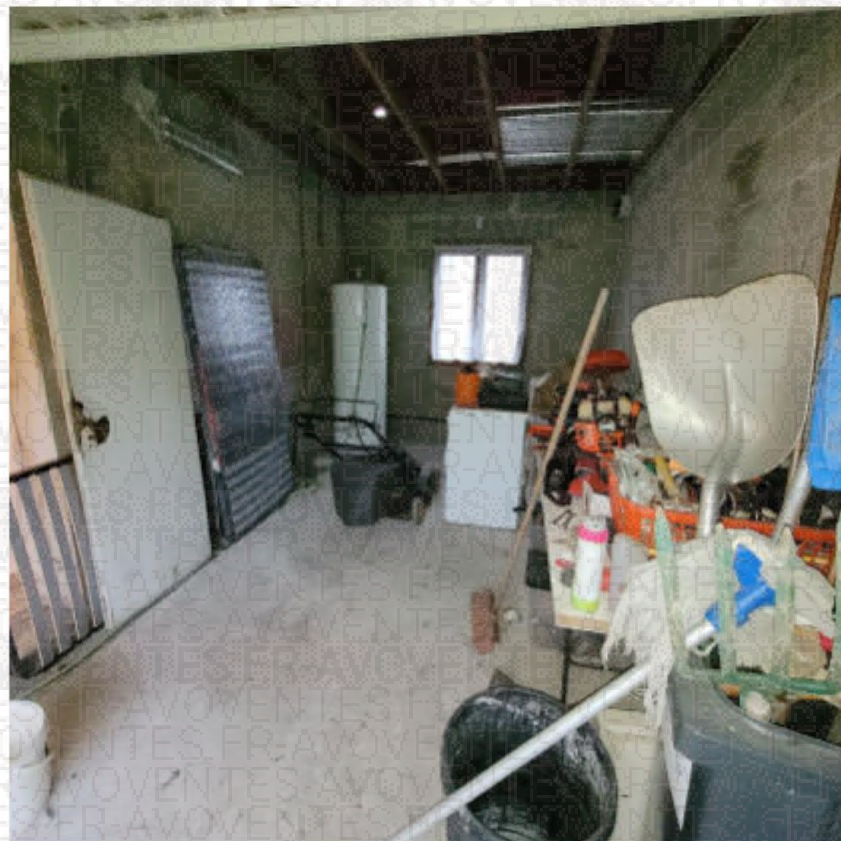


Photo 26

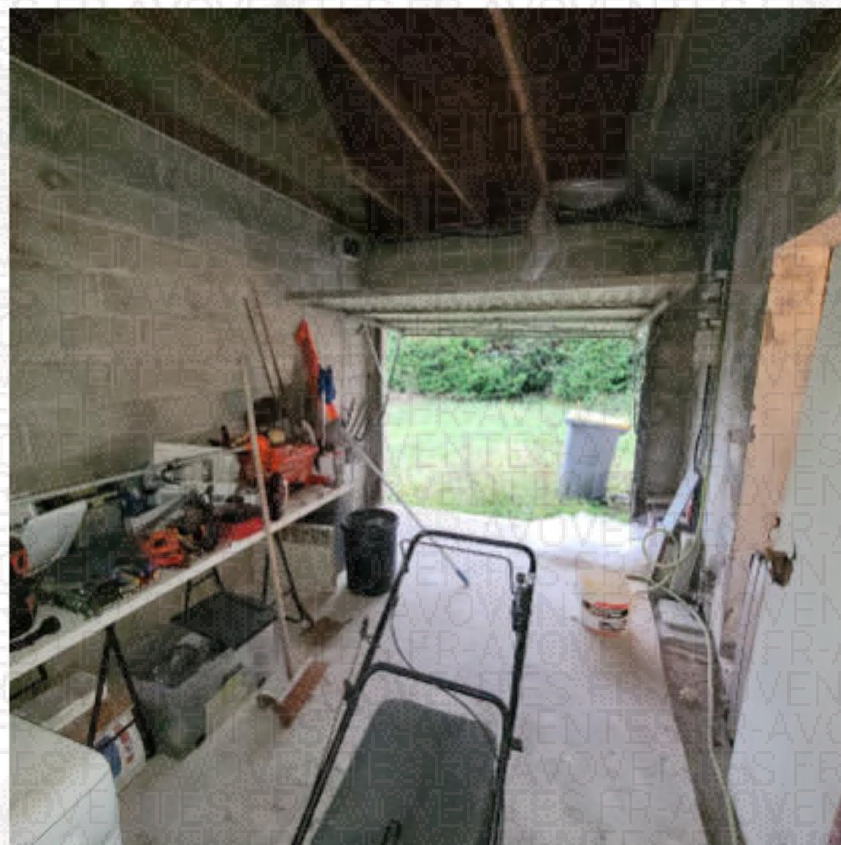


Photo 27

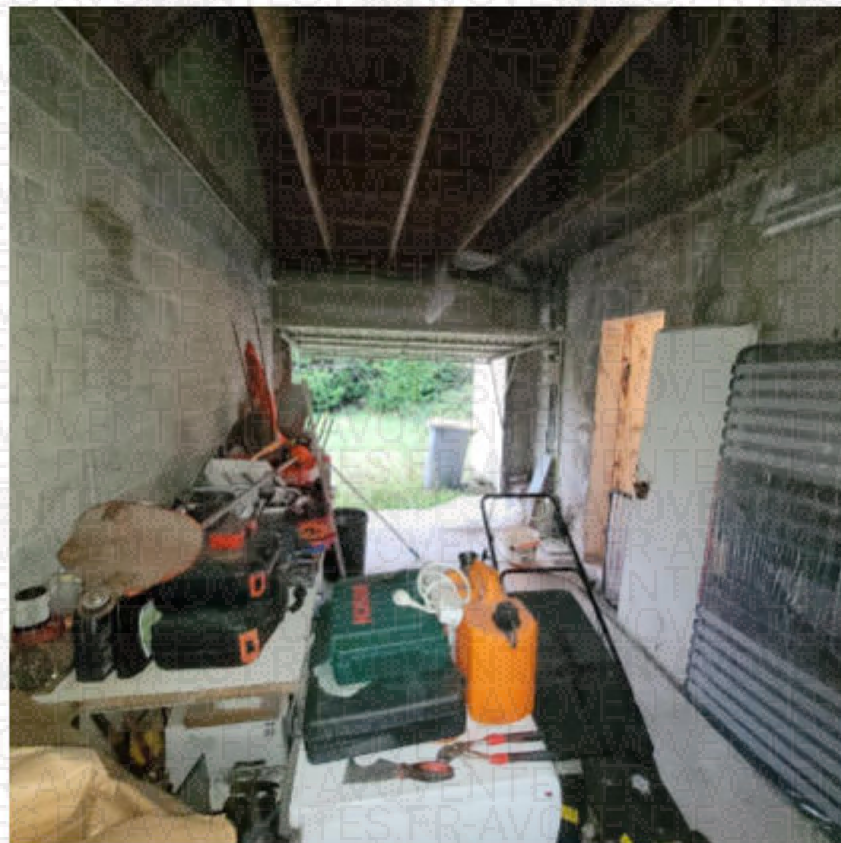


Photo 28

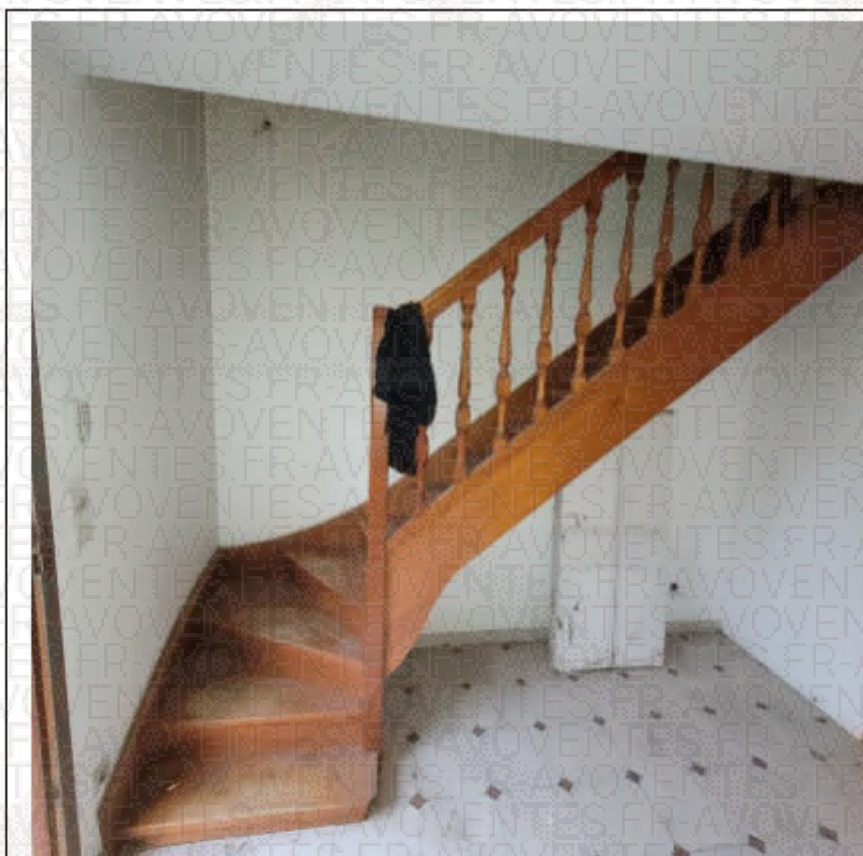


Photo 29

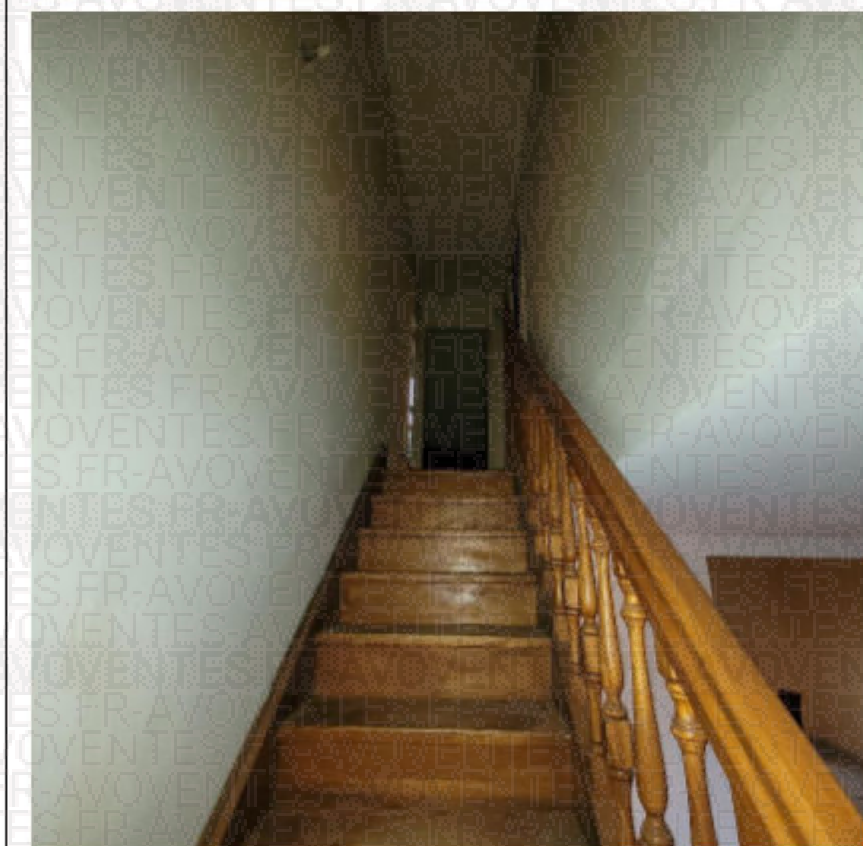


Photo 30

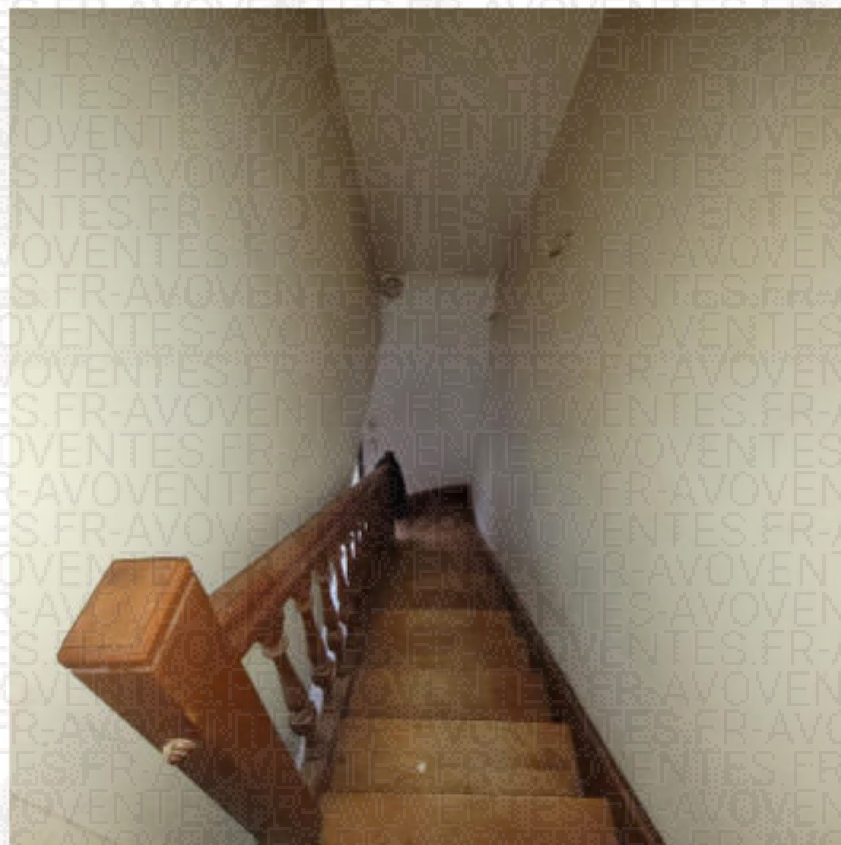


Photo 31

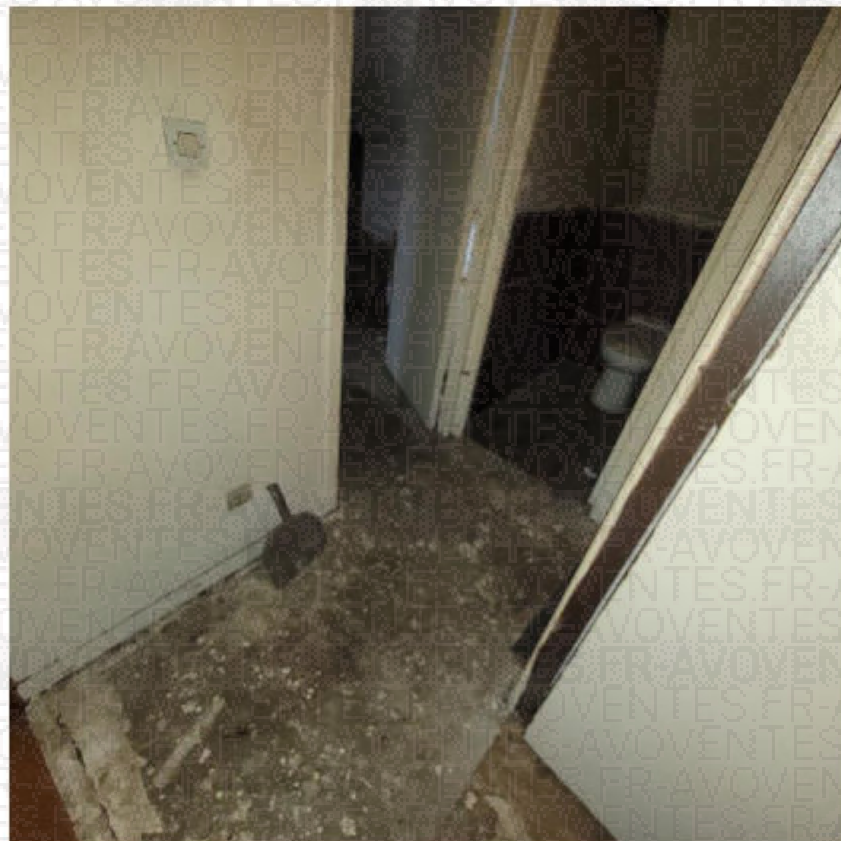


Photo 32



Photo 33

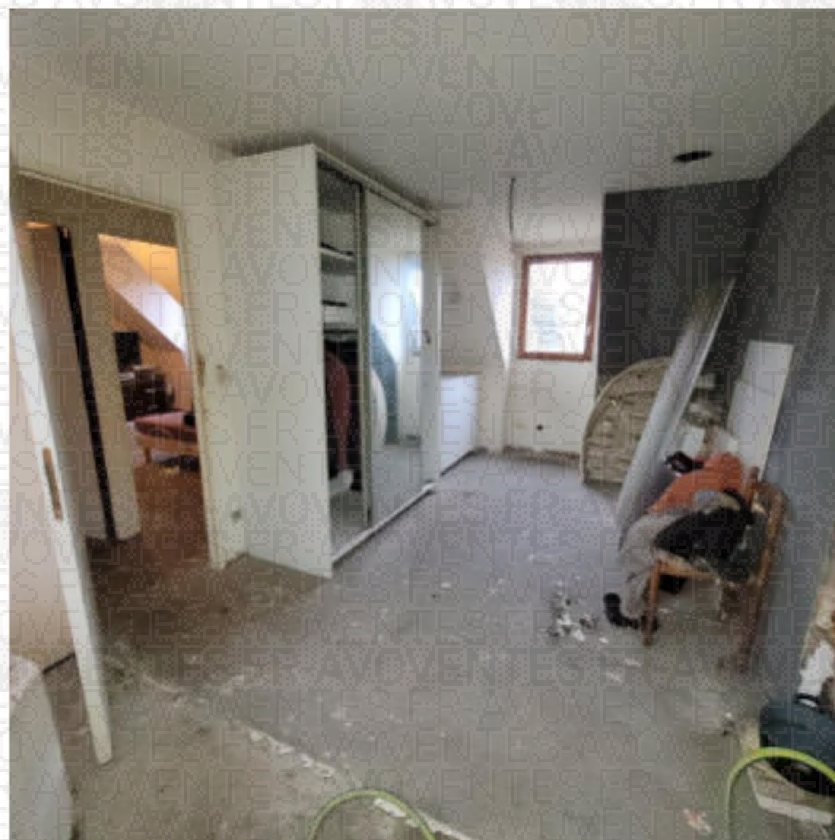


Photo 34

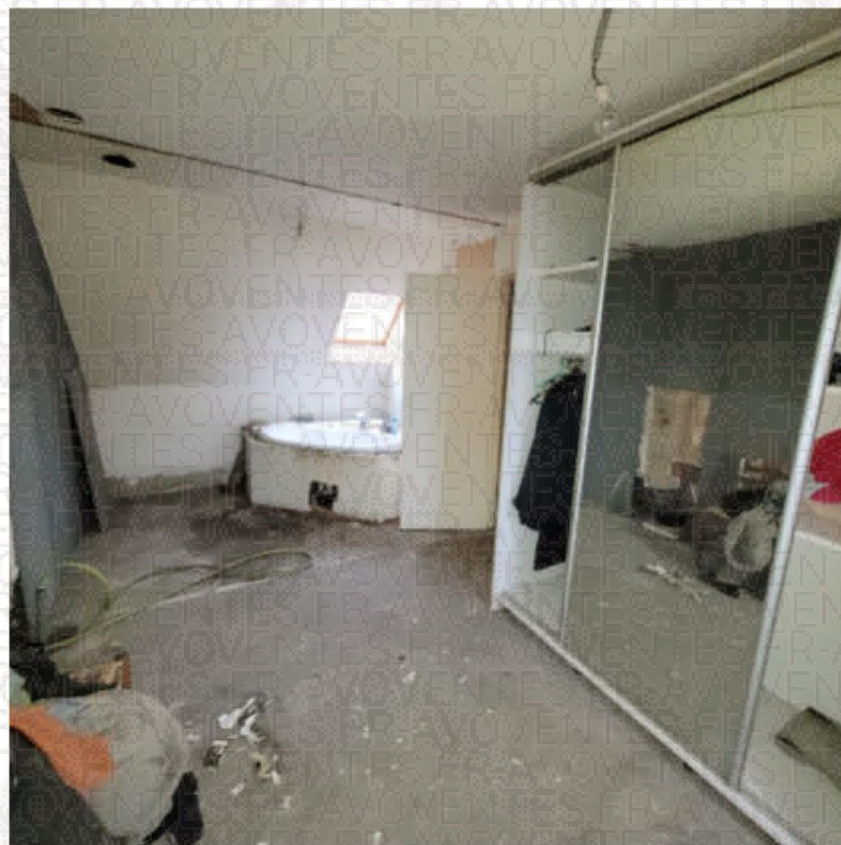


Photo 35

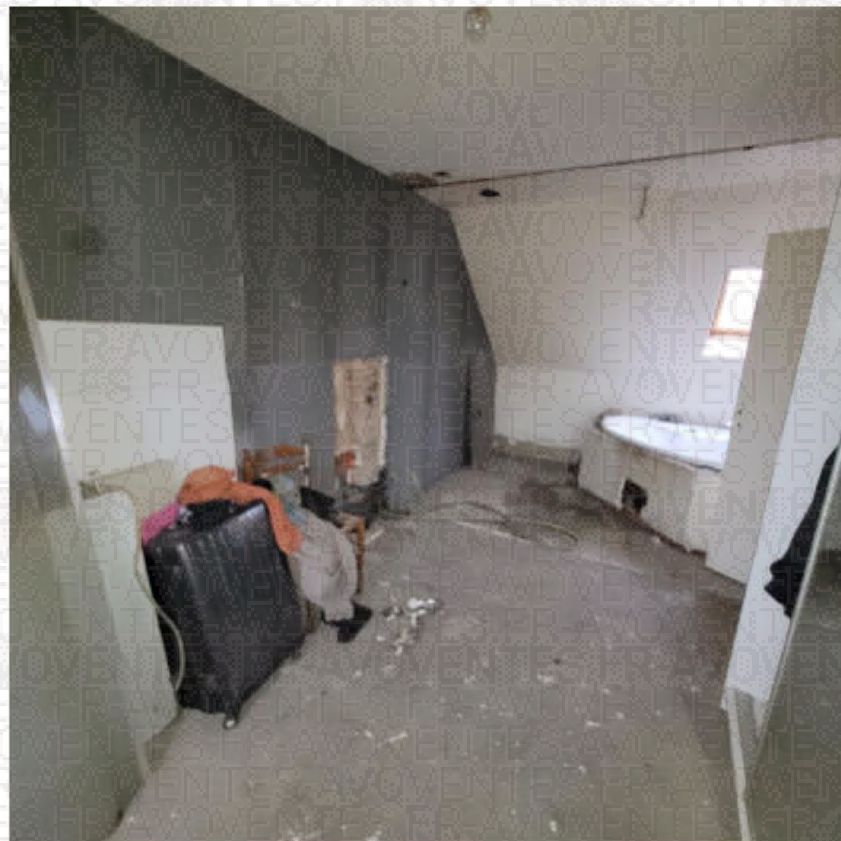


Photo 36

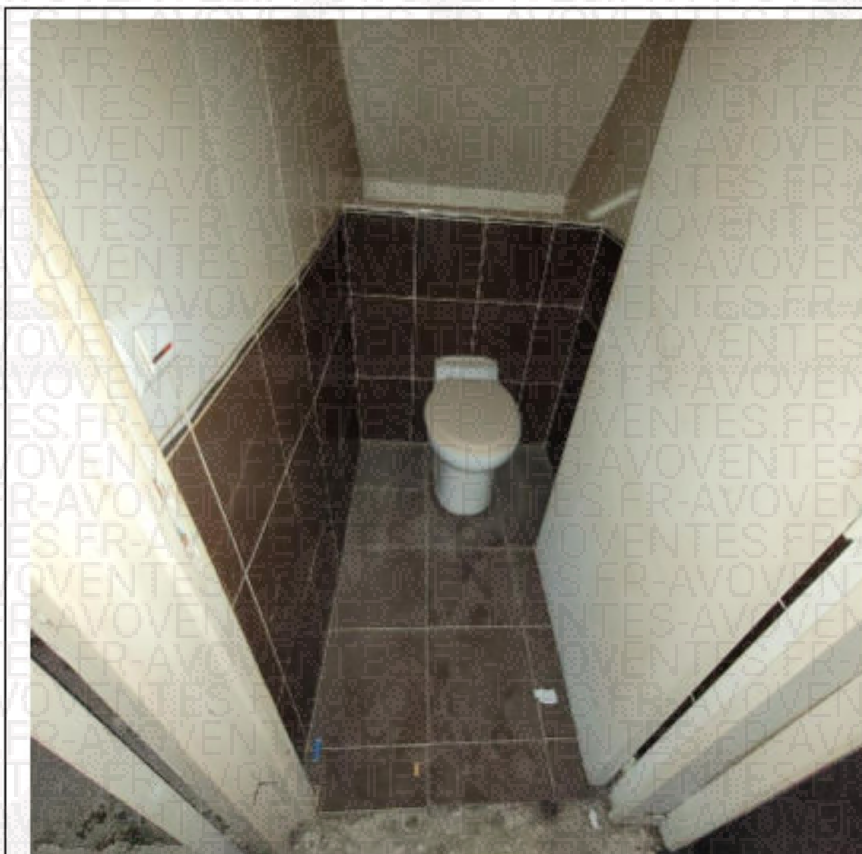


Photo 37



Photo 38

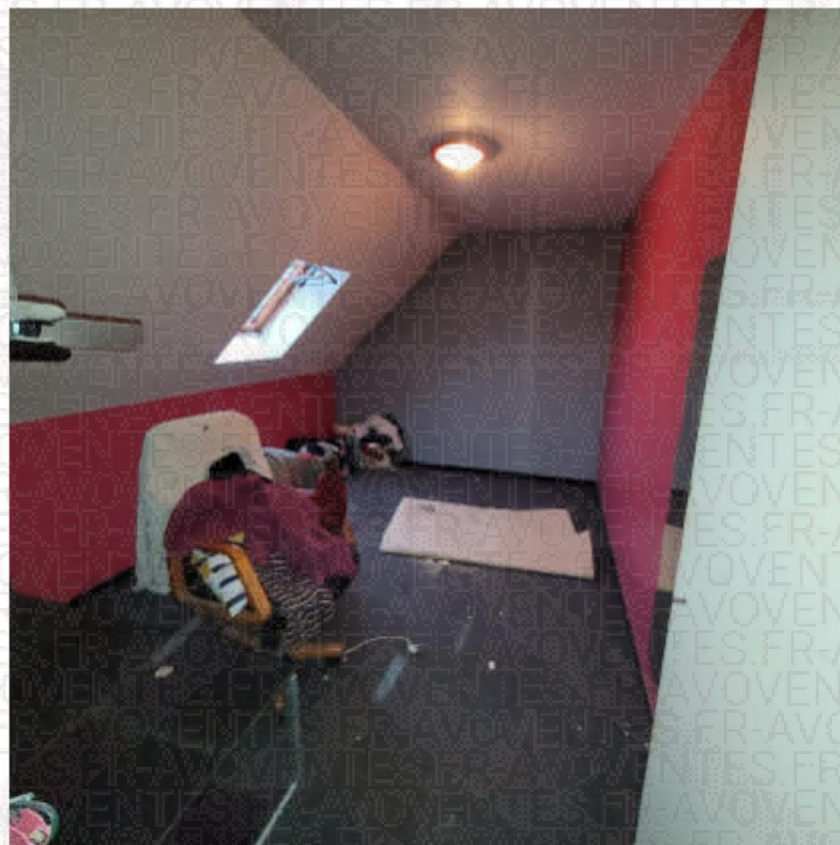


Photo 39

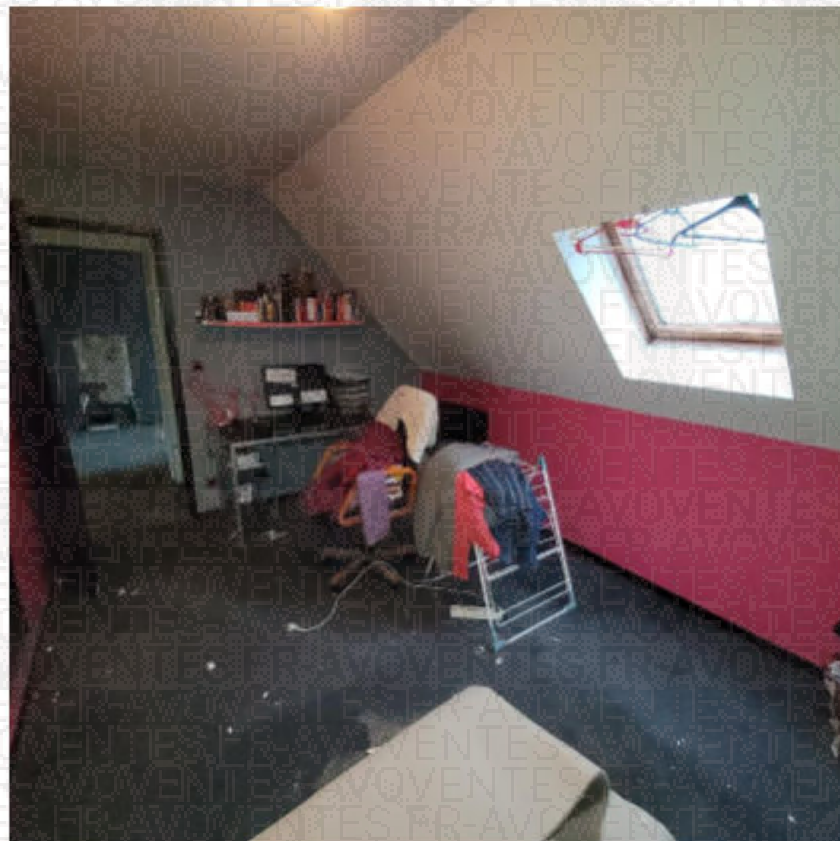


Photo 40

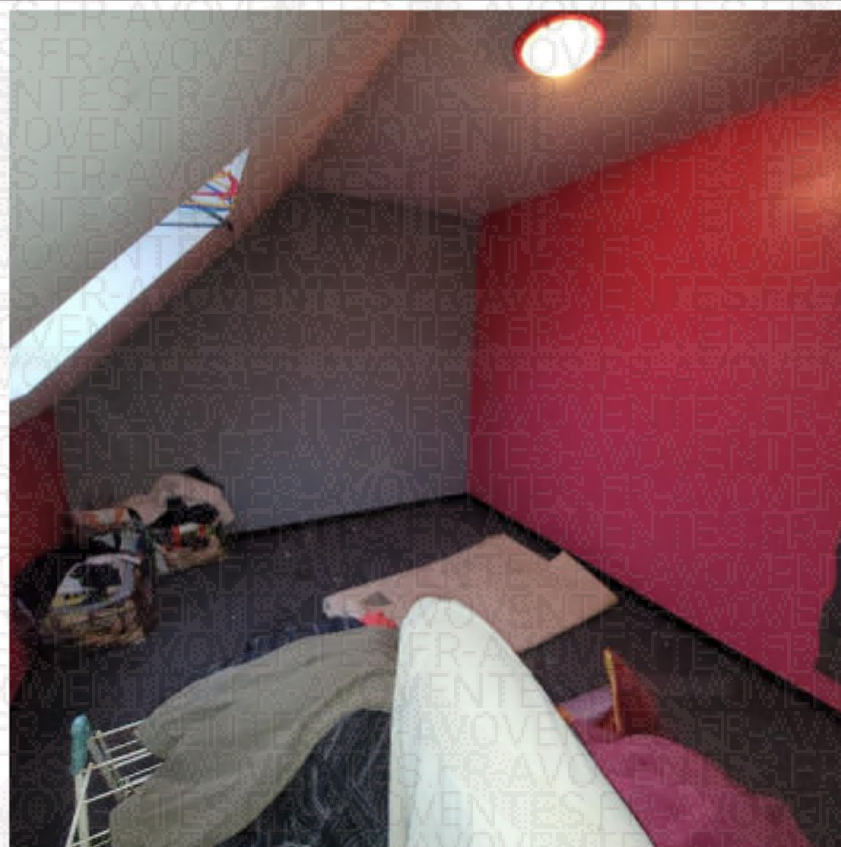


Photo 41

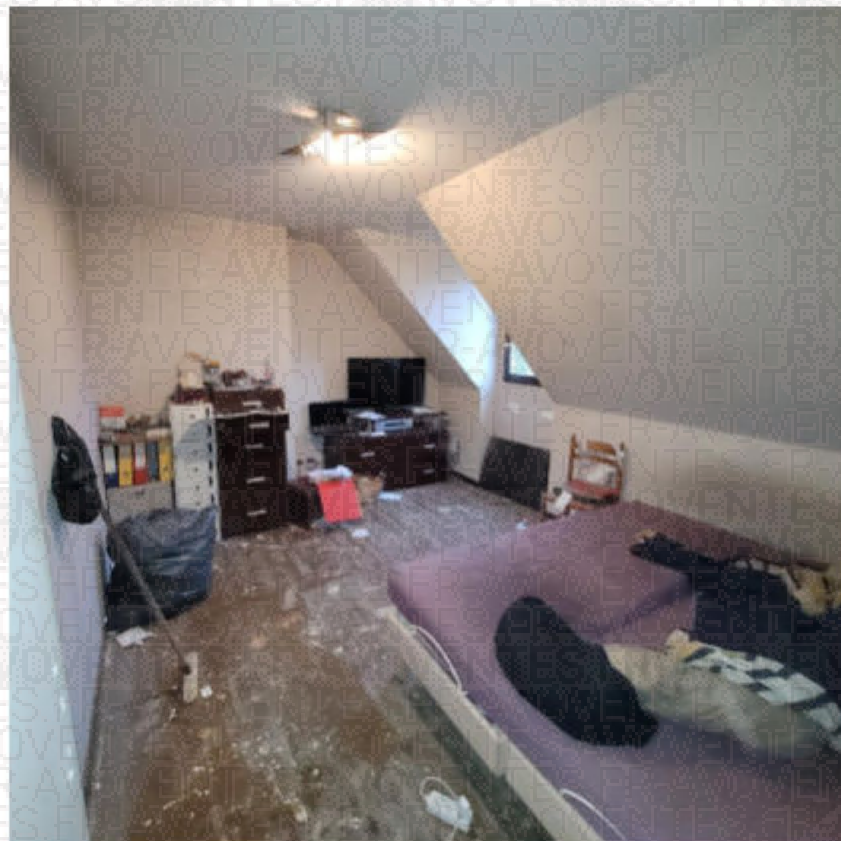


Photo 42

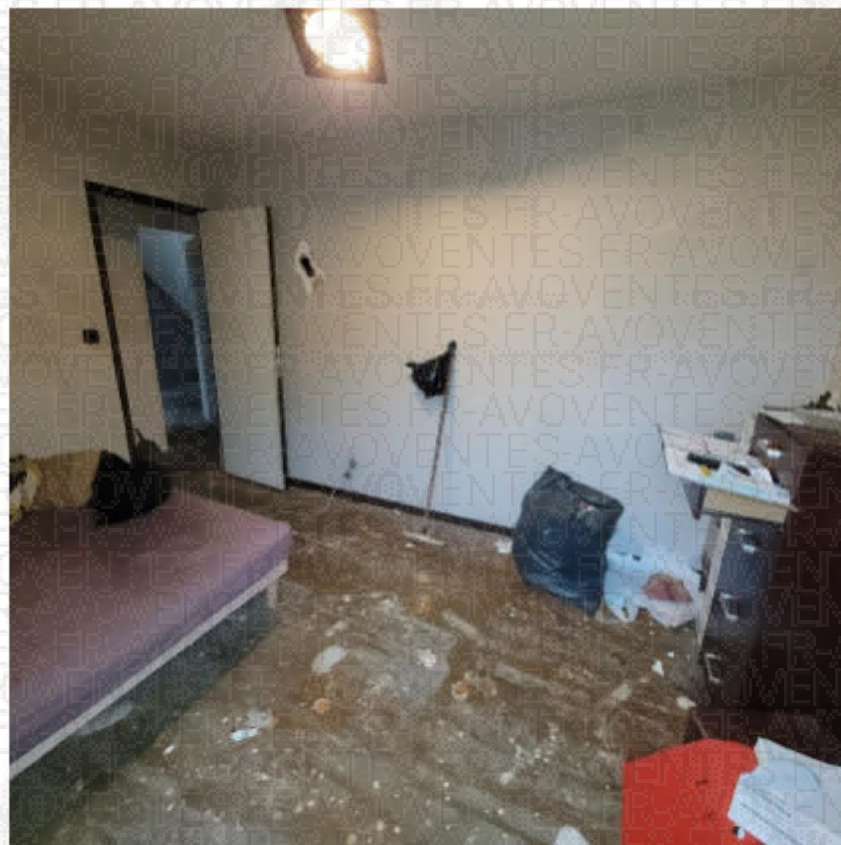


Photo 43

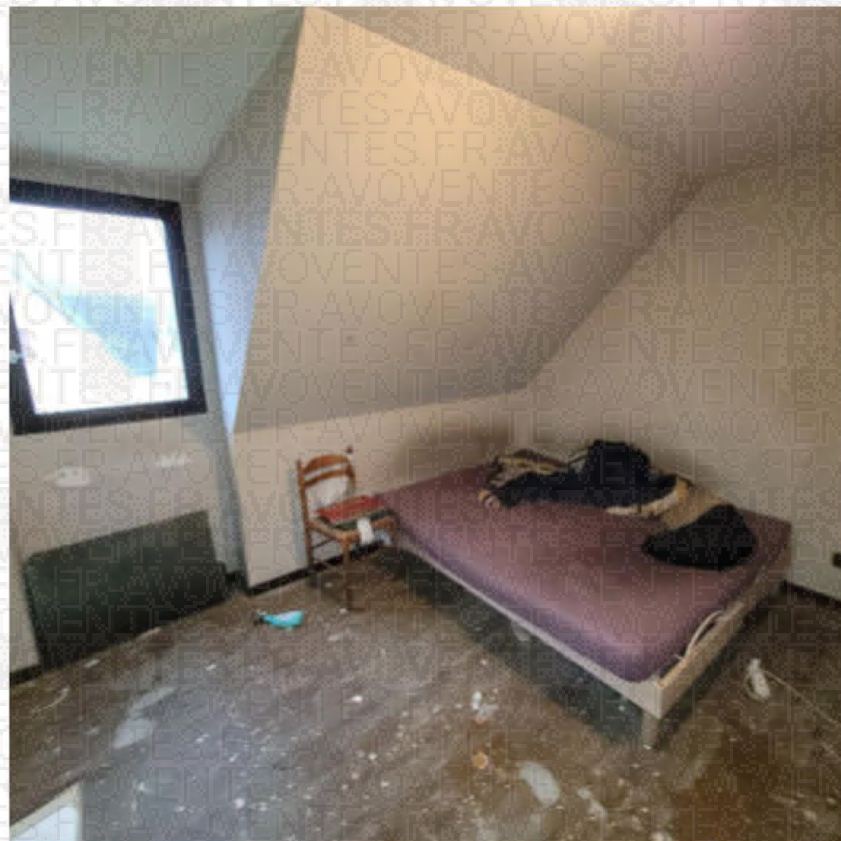


Photo 44